

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT BATISANTE MAJOR



- Reste à charge
- Remboursement de l'assurance maladie **complémentaire**
- Remboursement de l'assurance maladie **obligatoire**

Prix moyen
pratiqué
ou tarif
réglementé

FORMULE MEDIA



HOSPITALISATION

Forfait journalier hospitalier en court séjour.	20 €	
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM**) pour une opération chirurgicale de la cataracte.	355 €	
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM**) pour une opération chirurgicale de la cataracte.	431 €	



SOINS COURANTS

Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires. <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	25 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires. <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	30 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM**). <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	44 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM**). <i>Participation forfaitaire de 1€.</i>	56 €	

* à compter du 01/01/2021

** Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM/OPTAM CO)

